

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2023-40

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 05 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**POINTS 1 à 40 et
43 à 45**

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 27**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT.
Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT.
Roland GAMBERI. Gérard. PATEREK. Catherine PARROT.
Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF.
Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA
Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT Dominique DANGEL.
Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN..
Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Excusés : Denis NEDEZ. Arnaud JACQUOT. Claude STIQUEL.
Jean-François HEIL

Pouvoirs : 4

Absents : Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY.

Pouvoirs : Denis NEDEZ pouvoir à Philippe GAUTIER
Arnaud JACQUOT pouvoir à Anne-Lise GARCIA
Claude STIQUEL pouvoir à Dominique DANGEL
Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 30 mars 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Anne-Lise GARCIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 février 2023 est adopté à **L'UNANIMITÉ** des voix présentes et représentées.

**SUBVENTIONS REGULIERES DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2023**

*Extrait du registre des délibérations n°2023-40***SUBVENTIONS REGULIERES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que les associations sont invitées chaque année à présenter leur demande de subvention.

Imputation	ASSOCIATIONS	2022 <small>(post-covid)</small>	2023
65748.221	Ass. Sportive Collège Bruyères	304 €	304 €
65748.221	Ass. Sportive Lycée A. Peugeot	152 €	152 €
65748.326	Badminton Club Boroillot	152 €	152 €
65748.326	AS Valentigney basket-ball	4 690 €	7 644 €
65748.326	BEEEX-VA	6 334 €	5 366 €
65748.326	ASV Football masculins	1 541 €	1 289 €
65748.326	Boxing club	152 €	152 €
65748.326	Cyclo randonneurs	152 €	152 €
65748.326	AS Valentigney football féminine	406 €	670 €
65748.326	AS Valentigney foot vétérans	152 €	152 €
65748.326	Hand Ball Club Valentigney Mandeuve	884 €	2 335 €
65748.326	Judo club	848 €	2 067 €
65748.326	Gymnastique La Boroillotte	588 €	1 523 €
65748.326	Pétanque Boroillotte	1 901 €	1 932 €
65748.326	Pétanque Retraités	152 €	152 €
65748.326	Bien Etre et Santé Arts et Culture d'Asie	152 €	152 €
65748.326	ASV Shinsetsu Gakko	152 €	152 €
65748.326	ASV Tennis de Table	152 €	152 €
65748.326	ASV Tennis	946 €	1 695 €
65748.326	Anciens Footballeurs USSR	152 €	152 €
65748.326	Union Sportive Sous-Roches	1 615 €	2 521 €
65748.024	Valent' Scrabble	263 €	1 139 €
65748.326	Espérance Boxing Club	2 730 €	1 589 €
65748.326	Club plongée Ptéroïis	362 €	0 €
65748.326	La Flèche boroillotte	152 €	152 €
65748.326	Cercle des Nageurs Valentigney	1 966 €	1 991 €
65748.326	S.B.H. (Centre hippique)	2 593 €	3 137 €
65748.326	Energy Sport	152 €	152 €
	TOTAL	29 795 €	37 026 €

CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié
ou notifié le 14 AVR. 2023 et dont le représentant
de l'Etat a accusé réception le -----.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE**, sur la base des éléments transmis (année N-1), le versement des subventions ci-dessus au titre de l'exercice 2023.

.- **DIT** que la présente délibération sera :

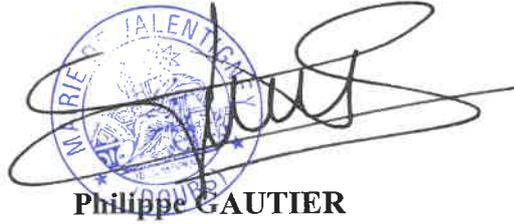
- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 05 AVRIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~14~~ **14 AVR. 2023** et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.